

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JANVIER 2019
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 16/01/2019
Nombre de conseillers : en Exercice 15
Présents 12
Pouvoir 1
Votants 13

Le vingt-deux janvier de l'an deux mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire

Présents : Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Marlène MANTEGARI, Anne Laure ROUQUAIROL, Brahim BASRI, Gérard CAMBON, Catherine STUCK, Patrick BURRIAND, Christian JOLLY, Christian MATHIEU, Alexandre PICAT, Nathalie LYONNE,

Pouvoir : Marjory LUYTON

Excusés : Alexis BOUCHERAND, Véronique SCARINGELLA.

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

1: Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal : questions et observations.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2: Délibération portant sur le déclassement du domaine public de la terrasse du restaurant et cession :

La terrasse du restaurant fait partie du domaine public, il convient donc de déclasser cet espace pour permettre la cession pour un euro symbolique à Monsieur Tanneau.

Par la délibération n°20181212 – 05 b, le conseil municipal a autorisé Madame le Maire a signé une promesse de vente du bien immobilier appartenant à la Commune de l'Albenc, anciennement dénommé le restaurant « LE DIABLE AU THYM », au profit de Messieurs Yann TANNEAU et Fabien CHARPENTIER.

Cette promesse de vente a fait l'objet d'un acte notarié auprès de l'étude de Maître Audrey HOVE-ROYER, Notaire à MOIRANS, en date du 18 décembre 2018.

A l'occasion de cette promesse de vente, il est apparu que la terrasse couverte, jouxtant la parcelle D 482, au niveau du 88 de la place Jean VINAY, en prolongement de la salle de restaurant, fait partie du domaine public.

Dans la mesure où cette terrasse couverte fera l'objet d'un usage exclusif pour la restauration, il est nécessaire que Messieurs TANNEAU et CHARPENTIER en soient les uniques propriétaires, dans le cadre d'une cession intervenant entre la Commune de l'Albenc et les sus nommés.

Conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il est donc nécessaire de constater la désaffectation du service public de la dite terrasse et de procéder à son déclassement et par voie de conséquence de la faire entrer dans le domaine privé de la Commune de l'Albenc.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Constate la désaffectation de la terrasse couverte, jouxtant la parcelle D 482
- Prononce le déclassement de la terrasse couverte, jouxtant la parcelle D 482 et de l'intégrer au domaine privé communal
- D'autoriser Madame le Maire à signer les actes afférents à cette procédure de désaffectation et de de déclassement.

3 : Délibération pour autoriser la signature de la convention d'adhésion aux solutions « libre métiers ».

Dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités territoriales, notamment dans la mise en œuvre des différents processus de dématérialisation, le Centre de Gestion de l'Isère propose aux communes affiliées et non affiliées de signer une convention afin de pouvoir bénéficier de l'offre de services mutualisés et d'outils dans le cadre des procédures de dématérialisation et de télétransmission.

Ces différentes proposition, labellisés « Solutions Libres Métiers », portent sur :

- La dématérialisation pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité
- La dématérialisation de la comptabilité publique
- La dématérialisation des marchés publics
- La dématérialisation de l'archivage

Par la signature de cette convention, le Centre de Gestion de l'Isère assure pour le compte des collectivités signataires les prestations suivantes :

- Mise en œuvre et paramétrage des outils et plateformes informatiques
- L'accès illimités aux différentes plateformes
- La mise à disposition d'une assistance téléphonique.

Par la signature de la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère, la Commune de l'Albenc s'engage à procéder à différentes démarches pour la mise en œuvre des processus dématérialisés avec notamment les services préfectoraux et du trésor public.

Pour la commune de l'Albenc, en raison de son statut de collectivité affiliée, les prestations proposées dans la convention d'adhésion sont incluses dans sa cotisation annuelle.

La convention d'adhésion aux solutions libres métiers, proposée par le Centre de Gestion de l'Isère est conclue pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion aux solutions libres métiers avec le Centre de Gestion de l'Isère

4 : Délibération pour autoriser la signature du centre médico-social 2018/2019 :

Le Maire indique au conseil municipal que le Centre Médico-Scolaire (CMS) de Saint Marcellin est une institution dépendant du Ministère de l'Education Nationale, regroupant une équipe généralement constituée d'un ou plusieurs médecins, d'infirmières et d'un secrétaire médico-scolaire.

Ce centre, basé à St Marcellin, a pour but de mettre en place des actions de prévention médicale et de créer un lien entre parents et enseignants.

La ville de St Marcellin sollicite une participation financière auprès des communes dont sont originaires les élèves inscrits pour couvrir les frais de fonctionnement.

Par convention, elle fixe la participation financière à 0,54 € par élève, scolarisés dans les écoles publiques de la commune à la rentrée scolaire 2018-2019, soit pour la Commune de l'Albenc :

- la somme de cent quatre euros et soixante-seize centimes (104,76 € = 0.54 € x 194 élèves)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec le CMS de Saint Marcellin et à inscrire la dépense afférente à la participation financière de la commune de l'Albenc, aux frais de fonctionnement du CMS

5 : Délibération pour adhérer à la convention avec la Fondation 30 millions d'amis :

La Fondation « 30 Millions d'Amis » propose aux communes qui le souhaite d'adhérer par convention au dispositif de gestion des chats errants présents sur leur territoire et ce pour mener des actions de stérilisation.

Pour la Commune de l'Albenc, la convention arrivant à échéance, la Fondation « 30 Millions d'Amis » propose une nouvelle adhésion pour l'année 2019 et ce afin de mener une nouvelle campagne de stérilisation pour une cohorte d'une dizaine de chats errants recensés sur le territoire de la commune.

Le cout forfaitaire pour une opération de stérilisation castration est d'environ 70 € soit un total de 700 € (sept cent euros) pour 10 chats.

La participation financière demandée à la Commune de l'Albenc est de 50 % du coût total soit 350 € (trois cent cinquante euros).

Pour mémoire, sur l'année 2018, la Fondation était intervenu, via un vétérinaire agréé, pour la stérilisation et la castration de 6 chattes et chats et pour un coût global de 440 €, soit 220 € pour la commune de l'Albenc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis et d'inscrire la dépense de 350 € au budget primitif pour l'année 2019.

6 : Délibération pour approuver le RPOS 2017

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est un document qui doit être produit annuellement et doit faire l'objet d'une délibération par la collectivité territoriale délégataire de ce service public et transmission aux collectivités territoriales, bénéficiaires de ce service public pour approbation.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017 a fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Saint Marcellin – Vercors Isère, en date du 13 décembre 2018 et transmis aux communes membres le 9 janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement 2017.

7 : Délibération pour approuver le rapport CLEC 2018

Tous les maires siègent pour étudier les charges transférées des communes à la communauté de de communes. Cette année, une adhésion aux Dignes de L'Isère (402 €) et l'entretien et le curage de la plage de Mayoussière (500 €) vont dégrever notre dotation qui sera d'un montant de 67 408 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

8 : Délibération pour approuver la demande de DETR pour l'aménagement de Sécurité.

La question de la sécurité et la vitesse sur l'axe entre l'ancienne gare de l'Albenc et la RD 1092 (place Jean Vinay) constitue une priorité pour l'équipe municipale.

A ce titre, un projet d'aménagement a été travaillé avec l'appui du Cabinet Sintegra et visant à apporter des aménagements sur cette portion de voie.

La Commune de l'Albenc a sollicité des subventions auprès du Conseil Départemental, un dossier ayant été transmis le 18 décembre dernier.

L'Etat devrait également subventionner cette opération dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

A ce titre, il est donc nécessaire que le conseil municipal délibère afin d'autoriser Madame le Maire à saisir l'Etat d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de demande de subvention dans le cadre de la DETR à hauteur de 20 662 € pour un coût global d'opération de 111 274,50 €.

9 : Délibération pour subvention exceptionnelle pour le sou des écoles :

Le sou des écoles a fabriqué des 10 tables pour un montant de 472 €, il demande une aide à la mairie. Ces tables sont stockées chez un particulier car il n'y a pas de place à la salle des fêtes et ne sont utilisées que par le sou des écoles.

Après débat, le conseil municipal, avec 7 voix « CONTRE » et 6 voix « POUR », décide de ne pas donner suite à cette demande.

10 : Demande d'approbation de la résolution de l'AMF portant sur l'importance des communes

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette résolution,

8 – Infos diverses :

- Information sur l'avis du comité technique du CDG38 pour la mise en place du RIFSEEP. Nous avons reçu l'avis favorable du Comité technique de CDG38 (Délibération ?)
- Rencontre avec le département pour la sécurisation de la RD 1092.
- Le conseil donne son accord de principe pour accepter le cautionnement de travaux OPAC sur la commune en 2020.

- Proposition de service mutualisé avec la communauté de communes pour les prestations suivantes :
 - Gestion des Sites internet des communes
 - Accompagnement à la sécurisation des données RGPD
 - Lutter contre la fracture numérique
 - Service de prise en charge des animaux errants

- Planning des CM, le budget, commissions finances :

Mardi 12 février Commission finances Fonctionnement

Mardi 5 mars Commission finances Fin fonctionnement

Mardi 19 mars CF OU CM

Mardi 26 mars Réunion publique

Mardi 2 avril CM vote du budget

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 2 AVRIL 2019 A 20H